

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2020

L'Assemblée Générale s'est tenue à huis clos en référence à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 relative aux assemblées générales et organes dirigeants.

Ordre du jour (transmis par courrier et consultable <https://bourgogne-franche-comte.famillesrurales.org>)

- Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2019
- Approbation du rapport d'activités 2019
- Approbation du rapport moral 2019
- Approbation du rapport financier 2019
- Affectation du résultat de l'exercice 2019
- Renouvellement ou Election des membres du conseil d'administration

Adhérents représentés : 16 familles (quorum fixé à 14)

1-Procès-verbal AG 2019 : ci-joint, adopté à l'unanimité

2- Rapport moral : ci-joint, adopté à l'unanimité

3-Rapports d'activités ci joint : ci-joint, adopté à l'unanimité

4-Rapport financier ci joint: ci-joint, adopté à l'unanimité

5- Affectation des résultats : L'exercice 2019 dégage un résultat déficitaire de -1027,59 €. Nous proposons d'affecter ce résultat aux Fonds propres associatifs : -1027,59 €. Au 31/12/2019, les fonds propres de l'association sont de 68765.98€. Approuvé à l'unanimité

6- Renouvellement du Conseil d'Administration:

- Le tiers n°1 est à renouveler :

Mme GEOFFROY Stéphanie, réélue à l'unanimité

Mr GIRAUD Idriss, réélu à l'unanimité

Mme GROISON Cléo, réélue à l'unanimité

- Nouveau candidat :

Mr JACQUET Patrick, élu à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et la vice-présidente.

A Esbarres, le 26 novembre 2020

Madame Noémie JACQUET

Présidente

